

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy

SYNTHESE

Mars 2007

1. LE CADRE

La politique culturelle proposée pour le Pays Midi-Quercy s'inscrit dans la démarche initiée par le Conseil Régional d'intégration de la dimension culturelle à sa compétence relative à l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la mise en place des contrats de Pays ou d'agglomération. Elle intègre également la priorité accordée par l'Etat à la dimension d'aménagement du territoire de sa politique culturelle.

La démarche du Pays Midi-Quercy vise à soutenir une démarche de développement local et une dynamique territoriale. La politique culturelle du Pays Midi-Quercy tient compte des enjeux de la charte du Pays, des travaux réalisés par les cabinets Phosphoros et Malika Boudellal, des spécificités du territoire et de l'existant. Elle place le public au cœur du projet.

Le schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy, priorisé pour les trois années à venir fera l'objet d'une évaluation annuelle ; laquelle induit des réajustements ou réorientations possibles. Il reste donc évolutif.

2. LE TERRITOIRE MIDI-QUERCY

Le Pays Midi-Quercy, situé à l'Est du Tarn-et-Garonne, fédère quarante-huit Communes, réunies au sein de quatre Communautés de Communes.

Entre Aquitaine et Massif Central, le Pays Midi-Quercy offre des paysages diversifiés et complémentaires (causses, vallées, gorges, terrasses alluvionnaires et coteaux), traversés par cet axe fondateur que constitue la rivière Aveyron. Les paysages, remodelés par l'homme sont le reflet de son activité, de ses savoir-faire et de son histoire. Sols et sous-sols expliquent les typologies d'habitat et leur répartition sur le territoire (terre crue, brique, pierre, galets, ardoise,...). Territoire de confluences, Midi-Quercy s'est révélé favorable à l'occupation humaine depuis la Préhistoire. Cette continuité de l'habitat se comprend aussi à travers les échanges intenses avec les territoires voisins.

La Préhistoire, la colonisation romaine, la croisade des albigeois, les guerres de religion, le développement commercial et industriel ont forgé ce territoire et ont laissé de nombreux témoins. L'urbanisation est cependant marquée par les créations médiévales. Repères monumentaux dans le paysage, elles identifient ce Pays et le rendent attractif. La langue, la culture occitane, présente depuis plus de mille ans est encore très prégnante aujourd'hui.

L'occupation des sols et le développement économique ont dessiné un territoire qui s'organise à partir de bourgs ruraux et de Caussade, ville centre. Aussi les habitants ont-ils entretenu des liens constants du fait de leurs activités quotidiennes (marchés, loisirs, lieux de travail) et des services publics communs (écoles, bibliothèques, transports,...). La densité de la population est inégalement répartie ; décroissante d'ouest en est et du sud au nord, les écarts de densité sont de l'ordre de 1 à 10. Cette situation intermédiaire entre ville et campagne, lui confère un pouvoir attractif fort, au risque de créer une fracture territoriale et de nuire à la cohésion de sa population. Caractérisé par une population en pleine mutation dont les aspirations, les pratiques sociales et culturelles peuvent apparaître contradictoires et les préoccupations éloignées et au sein de laquelle les associations jouent un rôle dynamique d'intégration, le Pays Midi Quercy propose un schéma de développement culturel visant le développement culturel de son territoire, dont la personnalité sera ainsi confortée et la cohésion sociale de ses habitants renforcée.

3. LES CONSTATS

Dans les différents domaines culturels

Le patrimoine matériel et immatériel

Le Pays Midi-Quercy s'est doté d'une charte du patrimoine et des paysages qui a permis d'engager des actions dont la valorisation du patrimoine rural. Ces actions ont été conduites par les associations du territoire dont le dynamisme constitue un atout du point de vue de la sensibilisation et de la transmission des savoir-faire et de l'implication des populations locales.

Un inventaire exhaustif du patrimoine bâti est en cours de réalisation par le CPIE Midi-Quercy. Les champs concernant la Préhistoire, le patrimoine archéologique, ethnologique et immatériel mais aussi le patrimoine mobilier ne sont pas couverts. D'autres inventaires ont été réalisés mais de niveaux différents et épars. Une opération de récolement de la mémoire occitane a également été conduite, permettant le recueil de fonds audio, vidéo et écrits importants.

Des thématiques fédératrices ont été identifiées intégrant savoir-faire, architecture et patrimoine immatériel, établissant des passerelles entre réalités historiques et problématiques contemporaines et permettant d'aborder la notion de patrimoine à travers des prismes complémentaires (sens et valeur/ usages et destinations). Des projets d'ampleur de mise en valeur de savoir-faire spécifiques - le centre d'interprétation sur les chapeaux à Caussade et La Cuisine, centre d'art et de design appliqués à l'alimentation à Nègrepelisse - sont en cours d'émergence. Ces projets comme le Centre d'art contemporain installé dans l'Abbaye de Beaulieu, établissent des parallèles particulièrement intéressants entre patrimoine, histoire et création contemporaine.

Enfin, des projets de coopération sont en cours. Ils contribuent à la mise en œuvre des politiques locales et permettent des échanges d'expériences particulièrement intéressants.

La lecture publique

Les Communautés de Communes (à l'exception du Quercy Vert) ont toutes la compétence lecture publique mais à des degrés divers. La mise en réseau, encadrée par la médiathèque départementale et la DRAC est en cours. L'échelle est l'intercommunalité. Le Pays n'a pas pour vocation à intervenir dans la mise en place du schéma.

Les locaux actuellement en cours de restructuration font la place à des espaces de médiation ou de diffusion. Les personnels sont qualifiés et stables dans leur majorité. Les missions dévolues par les Communautés de Communes aux coordinateurs des réseaux intègrent la dimension pluriculturelle des médiathèques bibliothèques. Des partenariats divers avec des acteurs locaux, existent et certains s'inscrivent dans des réseaux départementaux (Réel, Confluences). Les médiathèques et bibliothèques sont d'ores et déjà identifiées comme lieux ressources par les acteurs culturels du Pays, qui ont recours aux compétences professionnelles, aux ressources documentaires et aux moyens logistiques offerts par le réseau. Ces lieux ressources, par la variété des services proposés, dont l'utilisation des TIC et l'informatisation, sont des médiateurs

particulièrement intéressant (pédagogie de recherche d'informations, réponses individualisées), fréquentés par des publics variés.

Si le niveau de compétence concernant la mise en œuvre du schéma de lecture publique est départemental et intercommunal, et bien engagé, des actions peuvent être envisagées à l'échelle du Pays, notamment au niveau des acquisitions spécifiques, des animations, de la diffusion et de l'accompagnement de projets.

Les arts visuels – audiovisuel et photographie

Des professionnels agissent dans les domaines de la photographie et de l'audiovisuel. Ils mènent des actions à la fois dans et hors cadre scolaire (au sein des collèges/ lycées, dans le cadre des émissions de radio « Planète Ados » et « Les Incorrigibles »). Le festival Les hivernales du documentaire, organisé par l'association Le fond et la forme a su par son organisation et ses thématiques à la fois s'ancrer localement et rayonner au niveau régional. L'impact des sujets traités au sein des populations locales est édifiant. Ces acteurs locaux se sont inscrits dans des réseaux à des niveaux divers : Eïdos, Lussas, FID, le Red,...

Enfin, le territoire compte trois salles de cinéma dont deux sont classées Art et essai et deux salles VTHR.

Les arts plastiques

La présence du centre d'art contemporain à Beaulieu, entendue du point de vue site et collection, la présence d'artistes nombreux sur le territoire, les expositions (expositions chez l'habitant, dans les commerces et au Temple organisés à Caussade), la création du centre d'art sur le design La Cuisine, la présence de musées, d'ateliers ou d'écoles permettent d'envisager la mise en place d'actions concertées pour une meilleure connaissance des ressources et artistes du territoire (production de supports de communication sur leur travail, leur démarche et leurs œuvres, expositions).

Le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue)

L'offre de spectacles est accessible notamment par l'intermédiaire de festivals dont certains sont reconnus au niveau régional voire national. La programmation de ces festivals intègre souvent de façon transversale d'autres domaines artistiques (livre, films, expositions d'art, contes, théâtre, concerts,...).

Des salles de diffusion sont également identifiées, l'Espace Bonnaïs à Caussade, notamment pour les musiques actuelles et le Florida à Septfonds, la salle de St Caprais à la Salvetat-Belmontet, pour le théâtre. Des réflexions sont en cours sur l'aménagement ou la création de nouveaux espaces de travail et de diffusion (Septfonds et Verfeil).

Le répertoire des acteurs culturels mis en place par l'ADDA 82 est un outil de connaissance des compagnies, associations ou artistes installées dans le Pays et le Département.

La culture occitane

Présente dans l'histoire, la toponymie, la littérature, le patrimoine, la culture occitane contribue à la compréhension des lieux et des hommes et constitue un facteur de lien social et intergénérationnel.

Des actions sont déjà engagées par divers acteurs, Lenga Viva, Réveil occitan, Sautaboc, Fin Armor comme par le Syndicat Mixte du Pays dans le cadre de la coopération Leader+, de l'opération Al Canton, ou par les Communautés de Communes telle Terrasse et Vallée de l'Aveyron qui gère un fonds sonore et de musique traditionnelle (médiathèque de Nègrepelisse).

Enfin, 26 écoles primaires sur 39 proposent une initiation à l'occitan et à sa culture et 2 sites sont bilingues.

La question des publics

Les enfants et les jeunes

Trois Communautés de Communes ont pris la compétence enfance et jeunesse et la quatrième, la compétence petite enfance. Ces politiques sont coordonnées par des professionnels. Des partenariats existent avec la DDJS, la CAF et le Conseil Général. Des actions de sensibilisation et d'initiation dans les CLSH et de formation des personnels encadrant ont été mises en place.

Un accompagnement formation développement (ADEFPAT) enfance et jeunesse conduit à l'échelle du Pays a permis de dégager des points clés (bien que le champ culturel n'ait pas été abordé) :

- pour les 6/12 ans, l'offre d'activité est structurée par les centres de loisirs (CLAE et CLSH)
- pour les 12/18 ans, l'offre est peu structurée, atomisée et s'organise en dehors du cadre scolaire. Cette population a recours aux centres de ressources « en libre accès » que sont les P.I.J.

Les pistes proposées dans ce cadre :

- la mise en réseau des professionnels à l'échelle du Pays
- pour les 6/12 ans, la professionnalisation des métiers de l'animation, l'intégration des usagers dans un mode de gouvernance (notamment les parents) et la mise en place d'une bourse des initiatives pour un transfert des bonnes pratiques

L'intergénérationnel et l'interculturel

L'isolement des personnes âgées, la fracture entre les générations, la question de la transmission culturelle et de la cohésion sociale font de l'intergénérationnel un enjeu important.

La recomposition sociale du territoire et ses conséquences du point de vue de la connaissance mutuelle et de la cohésion sociale fait de la culture un enjeu important.

5. LES ENJEUX CULTURELS POUR LE TERRITOIRE

1. L'accès à la culture du plus grand nombre, notamment des jeunes
2. L'émergence de projets culturels territoriaux visant la mise en œuvre d'actions durables, cohérentes, lisibles permettant la connaissance des ressources patrimoniales et culturelles du Pays (identité culturelle du territoire)
3. L'appropriation et l'implication des habitants et notamment des jeunes dans les projets culturels et dans la pratique artistique
4. L'émergence d'une offre culturelle de qualité, sur l'année, favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles
5. La possibilité de rencontres entre le public, les artistes et les œuvres
6. La mise en réseau des acteurs locaux et des équipements (transversalité des domaines et des statuts, professionnels et amateurs), la coopération avec des structures régionales et la formation pour un soutien aux initiatives locales considérées comme structurantes pour le développement culturel du Pays
7. La connaissance des publics et de leurs pratiques pour une meilleure adaptation des politiques publiques de la culture, une meilleure évaluation et une prospective facilitée

6. LES AXES STRATEGIQUES

- I. La création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux (coopération Leader+ ou Inter Pays concourant à la mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays) pour une meilleure structuration (patrimoine et action culturelle)**
- II. La qualification, formations des acteurs culturels professionnels ou non**
- III. La prise en considération de tous les publics - et notamment du jeune public, des personnes âgées, des personnes handicapées et des chômeurs – et de la mixité sociale et culturelle**
- IV. La connaissance des publics et l'évaluation du projet**

7. LE PLAN D' ACTIONS

Les actions sont envisagées selon leurs priorités - notamment pour l'année de préfiguration (2007) et l'année 1 (2008), les années 2 et 3 sont des prévisions dont la pertinence sera consécutive à l'évaluation de l'année de préfiguration et l'année 1.

Des critères d'éligibilité et d'évaluation, sont proposés comme outil de cadrage opérationnel, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation (17 critères incontournables stipulent l'inscription du projet dans le cadre de la politique culturelle territoriale du Pays Midi-Quercy).

PRIORITE 1 - ANNEE DE PREFIGURATION (2007) ET ANNEE 1 (2008)

Synthèse des actions

1. Valoriser et communiquer les ressources et initiatives existantes pour une mise en réseau des acteurs et équipements et une meilleure diffusion des actions et des productions locales
2. Aider à la structuration en vue de la mise en réseaux des acteurs et de l'identification ou la création de pôles structurants notamment dans les domaines du patrimoine, de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et de la culture occitane
3. Mettre en œuvre une politique de médiation vers les jeunes publics notamment hors temps scolaire, s'appuyant sur le centre d'art contemporain de Beaulieu et sur le centre d'art et de design La Cuisine
4. Soutenir et développer les festivals « phares » du territoire pour développer leur action à l'année, et ceux portés par des jeunes
5. Améliorer la connaissance des publics

Descriptif des actions

Données générales concernant la méthodologie et les conditions de mise en œuvre

Les fiches-actions ont pour objet de traduire le rôle de coordination de la politique culturelle du Pays Midi-Quercy et la mise en œuvre du schéma de développement culturel.

Pour mémoire, rappel du rôle du chef de projet culturel (Syndicat mixte du pays Midi-Quercy)

- *appliquer les orientations du projet culturel du Pays Midi-Quercy en fonction du cadre validé par les élus et le CDD*
- *coordonner les actions sur le territoire*
- *suivre les actions en cours ou en projet*
- *informer*
- *établir des dossiers en partenariat avec les acteurs du territoire (dont voler financier)*
- *garantir l'application des orientations, des contraintes (dans le cadre des montages d'opérations, des dossiers, de l'implication de l'action publique...)*
- *être un interlocuteur pour l'ensemble des acteurs et partenaires*
- *garantir les conditions d'évaluation et d'ajustement des orientations en tant que de besoin (appliquer les critères, les expliquer, les ajuster)*

Année de préfiguration (2007) et année 1 (2008)

1. Valoriser et communiquer les ressources et initiative existantes sur le territoire pour une mise en réseau des acteurs et équipements et une meilleure diffusion des actions et des productions locales

Objectifs stratégiques :

- Pour le Pays et les collectivités locales, faciliter l'identification des acteurs des domaines de la culture en vue de l'optimisation des actions de mise en réseau et de structuration des actions
- Permettre et/ou faciliter l'inter connaissance des acteurs et des actions
- Valoriser l'existant, éviter les doublons des équipements et moyens
- Permettre et/ou faciliter l'accès aux informations (sources, ressources et actions)
- Suivre et évaluer la visibilité des actions soutenues par le Pays dans le cadre du schéma de développement culturel
- Disposer d'un outil interactif d'information et de connaissance, puis d'expression

Mesures	Domaines : actions culturelles existantes	Publics visés
Mesure 1.1.	<p>Elaborer un guide des ressources culturelles présentes sur le territoire du Pays Midi-Quercy (sous forme de base de donnée informatique et guide papier):</p> <ul style="list-style-type: none"> - acteurs culturels des services publics de la culture, associations, compagnies, artistes et entreprises culturelles - équipements culturels et caractéristiques - matériel disponible 	<p>Tous publics du Pays Midi-Quercy, du département, de la Région, des Pays voisins et partenaires potentiels</p> <p>Professionnels de la culture, du tourisme</p> <p>Milieu associatif</p> <p>Institutionnels partenaires</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Partenaires privés</p>
Mesure 1.2.	<p>Améliorer dans un premier temps l'agenda culturel en ligne Pays : attractivité, thématisation</p> <p>Communiquer grâce à la brochure éditée par l'ADDA « Sortir en Tarn-et-garonne »</p>	Tous publics
Mesure 1.3.	<p>Créer un site Internet dédié à la culture et au tourisme</p> <p><i>Pour mémoire : projet déjà envisagé pour la mise en ligne de l'inventaire du patrimoine</i></p>	<p>Tous publics</p> <p>Publics ciblés spécialisés ou intéressés par les ressources de l'inventaire du patrimoine <i>(rappel : les inventaires figureront dans les bases nationales sous la forme habituelle)</i></p>
Mesure 1.4.	Veille, suivi et évaluation	<p>Interne au Pays (élus/techniciens Pays et CC/ CDD)</p> <p>Partenaires institutionnels</p> <p>Comité de pilotage culture</p>
Mise en œuvre : année de préfiguration (2007)	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un guide des ressources 2007 <ul style="list-style-type: none"> base de donnée informatique intégrée au site Internet (<i>pour mémoire logiciel Filemaker pro déjà prévu dans le cadre du tourisme</i>) guide papier - veille : poste de coordination et de mise à jour – Chef de projet (pour la mise en œuvre – évaluer la possibilité d'un poste communication pour le suivi et l'actualisation) 	

2. Aider à la structuration en vue de la mise en réseaux des acteurs et la mise en place de partenariats de projet, de l'identification ou la création de pôles ressources structurants professionnels, notamment dans les domaines du patrimoine, de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et de la culture occitane.

Objectifs stratégiques :
 Optimiser l'intervention publique
 Mutualiser les moyens, les ressources, les compétences, les actions
 Faciliter la connaissance et l'évaluation (expertise) des pôles professionnels
 Accompagner le développement des actions
 Evaluer la capacité des acteurs à s'intégrer dans un projet collectif (amateurs et professionnels)
 Evaluer des besoins en terme de formation, d'accompagnement, de mise en place d'outils spécifiques
 Mettre en liens et en réseau des sites patrimoniaux et des équipements culturels
 Tester, valider, conforter pour développer les actions transversales dans les domaines de la culture
 Promouvoir et communiquer ensemble
 Intégrer de nouveaux acteurs

Objectifs de structuration du service public :
 Services publics de la culture – réseau Pays lecture publique + enfance et jeunesse + arts plastiques pour la CCTVA + le centre d'art La Cuisine + le centre d'art Abbaye de Beaulieu (Centre des Monuments Nationaux) visant l'élaboration de projets communs/ l'accompagnement des projets/ l'animation et la coordination territoriale / la mise en œuvre/ l'évaluation des besoins et des actions

Mesures	Domaines : domaines retenus cités (patrimoine, lecture publique, audiovisuel, arts plastiques, culture occitane)	Publics visés
Mesure 2.1.	<p>Mettre en place une action expérimentale destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>qualifier, renforcer et mettre en valeur les marqueurs d'une identité culturelle et immatérielle</i> - <i>mettre en lien la politique culturelle du Pays avec les autres domaines du paysage, de l'habitat et de l'urbanisme, du tourisme</i> - <i>sensibiliser à la diversité et la transversalité des approche du patrimoine (culturelle, urbaine, paysagère, économique...)</i> - <i>travailler à partir d'une thématique signifiante du territoire pour constituer des outils et supports de médiation pérennes, des actions de sensibilisation, de transmission et de réhabilitation</i> - <i>lier le patrimoine et la création contemporaine</i> - <i>mener des actions par la prise en compte des enfants et des jeunes (associés au projet)</i> <p>Action préalable de construction du projet : constitution du comité technique de suivi, cahier des charges, explication du projet, sensibilisation des acteurs, choix de la thématique... = action d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir un thème : le regard, la couleur, l'espace public, les troubadours... <u>Proposition pour l'année 1 : le regard</u> ➤ Identifier et valoriser des connaissances scientifiques et techniques sollicitées : l'inventaire du patrimoine, les inventaires existants, centralisation d'informations éparses, recherches... ➤ Sensibiliser et valoriser des éléments identifiant le Pays par la mise en place d'actions culturelles et d'outils de médiation spécifiques - spectacle, expositions, conférences et/ou films tous publics, visites commentées et animées...- et la production de supports de communication, de documentaires à vocation de sensibilisation – actions impliquant les jeunes et/ ou prenant en compte le jeune public – <u>appels à projet</u> ➤ Selon le sujet, prise de décision pour une réhabilitation, restauration du patrimoine bâti (chantiers, ateliers, restauration par des professionnels ?) – <i>dépenses inscrites dans le cadre de la charte paysagère</i> – <u>appels à projet</u> ➤ Promouvoir et communiquer 	<p>Durant l'action expérimentale, acteurs culturels du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels du service public (bibliothèques/ enfance et jeunesse) - professionnels privés - non-professionnels (associations, individuels, publics ciblés) - jeunes publics (mobilisable)

Mesure 2.2.	Evaluation de l'opération expérimentale et ajustements en vue de la reproduction éventuelle de l'action	En interne et par accompagnement des acteurs concernés
Mesure 2.3.	Modélisation (<i>si reconduction – fonction de l'évaluation</i>) d'une action commune et transversale visant à des <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation - actions de médiation Elaboration d'un guide méthodologique d'actions communes répondant aux objectifs précédents.	Acteurs culturels Habitants Elus et techniciens
Mesure 2.4.	Promotion et communication des résultats de l'action expérimentale notamment dans le domaine du patrimoine	Tous publics dans et hors territoire Professionnels et institutionnels du patrimoine Autres partenaires publics ou privés
Montage de l'opération : année de préfiguration (2007) Mise en œuvre : année 1 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement du montage de l'action (intervenants professionnels sollicités) - mise en œuvre de l'action expérimentale 2008 – budget à évaluer - promotion, communication de l'opération (un document explicatif (guide), une exposition photos ou une réalisation audiovisuelle courte...) - Evaluation/ modélisation/ promotion de l'opération : actions relevant des missions des techniciens du Pays et des collectivités 	

3. Mettre en œuvre une politique de médiation vers les jeunes publics hors temps scolaire dans les domaines retenus : structurer une politique dans les domaines de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et du patrimoine dont la culture occitane - intégration et déclinaison du thème de l'opération expérimentale année 1.

Objectifs stratégiques:

Favoriser l'émergence d'une offre de médiation accessible aux jeunes hors temps scolaire, qui pourrait compléter et/ou être intégrée aux projets pédagogiques des établissements scolaires du Pays
Permettre l'accès des jeunes aux ressources culturelles et patrimoniales du Pays

Permettre la découverte de la création culturelle et artistique de qualité et de haut niveau sur et hors le territoire

Favoriser la pratique artistique des jeunes

Favoriser et faciliter les rencontres entre créateurs, oeuvres et jeunes publics

Identifier les besoins en formation des personnels encadrant

Mesures	Domaines : ceux cités	Publics visés
Mesure 3.1.	Mettre en place un programme annuel de médiation et de pratique artistique et culturelle (patrimoine/ arts visuels) en collaboration avec les centres d'art existants ou en projet (l'Abbaye de Beaulieu et le centre d'art La Cuisine) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les conditions de faisabilité (dont les moyens humains existants ou à prévoir, les espaces disponibles et la période de l'année) - Structurer les partenariats (institutions/ collectivités/ acteurs privés et associations) - Etude de la mise en œuvre du partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, l'abbaye appartenant à l'Etat et la Commune de Nègrepelisse - Elaboration du programme dans les domaines retenus (résidence/ ateliers/ conférences) 	Jeunes publics hors temps scolaires Familles A voir établissements scolaires
	Sous-Mesure 3.1/a. Mettre en place des ateliers de médiation <i>l'Abbaye de Beaulieu pourrait être le lieu d'implantation</i> Définir le nombre d'ateliers et l'organisation, les besoins de supports de médiation spécifique (<i>pour mémoire, des supports sont déjà prévus sur d'autres opérations</i>)	
	Sous-Mesure 3.1/b Créer des liens avec d'autres équipements culturels et lieux d'exposition et de création pour l'organisation de visites en lien avec le programme développé (dans et hors territoire)	
	Sous-Mesure 3.1/c Identifier les ateliers d'initiation et de pratique artistiques existants dans le territoire ayant une vocation de service public et mettre en réseau	
Mesure 3.2	Mettre en place un programme annuel d'action culturelle livre, lecture publique	
	Sous-Mesure 3.2 Identifier les actions existantes ou prévues, les publics, les intervenants publics et privés, les lieux pour une mise en réseau et l'élaboration du programme global	
Mesure 3.3	Faciliter l'accès du jeune public aux ressources culturelles occitanes (langue, histoire et patrimoine) notamment par la constitution d'outils de médiation	
	Sous-Mesure 3.3 Identifier les actions existantes, les acteurs et partenaires pouvant s'impliquer dans l'élaboration des outils et l'animation d'ateliers	
Mesure 3.4	Elaborer un guide des actions de médiation et d'animation pédagogiques annuel – insertion site Internet et document papier	Familles / Etablissements scolaires/ Centres de loisirs, structures d'accueil enfance,...
Mesure 3.5	Identifier les besoins en formation des personnels encadrant ; identifier les partenariats de formation	Personnels professionnels diplômés/ Bénévoles encadrant (dont familles)
Prévisionnel	Budget à définir en année de préfiguration (2007) pour une estimation financière et budgétisation année 1 (2008)	

4. Soutenir et développer les festivals « phares » du territoire, mis en œuvre par des professionnels, en collaboration avec des professionnels ou de niveau professionnel :

Les Hivernales du documentaire
Lenga Viva
Le Festival lyrique des châteaux de Bruniquel – Offenbach
Des croches et la lune

Objectifs :
Soutenir les festivals « phares » du territoire pour un développement de l'action culturelle à l'année
Soutenir et initier des actions partenariales
Développer les compétences professionnelles des acteurs culturels
Contribuer à l'accessibilité d'une offre culturelle de qualité (spectacle vivant), notamment hors saison estivale
Pérenniser les actions, pour une meilleure lisibilité de la programmation et des objectifs, une meilleure communication et un plus grand rayonnement
Promouvoir les actions hors du territoire

Mesures	Domaines	Publics visés
Mesure 4.1.	Développer les partenariats avec : - les bibliothèques – médiathèques (enrichissement des fonds documentaires, partenariats techniques), - les structures d'accueil petite enfance, enfants et jeunes hors temps scolaire, - l'Education nationale, - les établissements d'enseignements artistiques et les ateliers de pratiques pour une meilleure accessibilité aux œuvres, une plus grande sensibilisation par la rencontre en particulier avec les artistes	Tous publics
Mesure 4.2.	Développer l'intégration dans des réseaux culturels et la coopération avec structures professionnelles - régionaux et nationaux	Acteurs culturels professionnels publics et privés
Mesure 4.3.	Développer l'action culturelle de ces festivals intégrant d'autres domaines artistiques à l'année, dans un objectif d'éducation artistique et culturelle	Acteurs culturels professionnels publics et privés
Mesure 4.4.	Soutenir et professionnaliser par la formation, l'accompagnement et la coopération avec d'autres structures professionnelles, l'organisation et la programmation de festivals culturels portés par des associations de jeunes	Acteurs culturels professionnels ou amateurs privés (associatifs)
prévisionnel	<i>Pour mémoire : budget poste coordination culturelle</i> Budget à définir fin 2007 2008 : programmes à définir avec les acteurs concernés Budget formation : à définir en fonction des besoins (2008)	

<p>5. Améliorer la connaissance des publics de la culture du Pays Midi-Quercy, les pratiques et l'offre culturelle, les origines, les domaines d'intérêts, notamment du jeune public (enfants et jeunes) pour mieux adapter l'offre culturelle (pédagogie/ programmation/ communication), les moyens, les conditions d'accueil (équipements, et d'accès (politique des publics : tarification, transports, médiation...)) et pour la mise en place d'outils d'observations et prospective (conquête de nouveaux publics) et d'indicateurs d'évaluation.</p>		
<p>Objectifs : Une connaissance fiable des publics Maîtriser la prospective Prendre en compte tous les publics et mieux les cibler Faciliter l'innovation et la création</p>		
Mesures	Domaines	Publics visés
Mesure 5.1.	<p>Elaboration d'un cahier des charges pour une étude de sociologie de la culture visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la connaissance des différents publics du Pays, notamment le jeune public, leurs pratiques culturelles ➤ l'identification de l'ensemble de l'offre culturelle ➤ les attentes et les domaines d'intérêt ➤ les besoins en formation ➤ l'adaptation des équipements et services ➤ une vision prospective et des préconisations de veille et d'actions 	<p>Elus et techniciens des collectivités Programmeurs Acteurs culturels publics et privés Institutions</p>
Mesure 5.2.	<p>Mettre en œuvre une étude-action (ou accompagnement) sollicitée auprès des universitaires (sociologie de la culture) en étroite collaboration avec les collectivités locales (lecture publique et enfance et jeunesse), le CDD, l'Education nationale et les acteurs culturels associatifs.</p>	<p>Elus et techniciens des collectivités Programmeurs Acteurs culturels publics et privés Institutions</p>
Mesure 5.3.	<p>Formalisation d'un document de préconisations et de prospective Communication des conclusions de l'étude-action</p>	<p>Tous publics</p>
Mise en œuvre : 2007/2008/2009	<p>2007 : montage étude-action Fin 2008 : communication des résultats de l'étude (modalités à définir en fonction du mode choisi : site Internet, synthèse papier, présentations publiques...)</p>	

PRIORITES 2 – ANNEES 2009 / 2010

Patrimoines	
1. Mise en valeur et animation des patrimoines	
<u>Objectifs</u> - Cibler la réalisation de l'inventaire du patrimoine en fonction des enjeux déterminés dans le cadre de la charte paysagère et des priorités du territoire - Développer les ateliers de sensibilisation et de médiation sur le patrimoine local (bâti, archéologie, savoir-faire, culture occitane, arts plastiques, littérature, arts visuels,..) - Créer des sentiers d'interprétation et des circuits de découverte - Définir un programme d'édition	
2. Professionnaliser et structurer l'offre muséographique et la politique de médiation des sites d'interprétation et musées du Pays	
<u>Objectifs</u> - Identifier (ou inventaire) des collections - Professionnaliser les équipes - Améliorer les conditions d'accueil du public, notamment la muséographie - Mettre en place une politique et des outils de médiation (expositions, ateliers, conférences...) - intégrer les réseaux régionaux, développer des partenariats avec d'autres sites	
Education artistique et culturelle	
<u>Objectifs :</u> - Mettre en place un programme de formation à destination des personnels encadrant des structures d'accueil jeunes enfants, enfants et jeunes, hors temps scolaire - Etablir une stratégie d'action culturelle entre les centres de ressources que sont les médiathèques – bibliothèques, notamment du point de vue fonds documentaire et animations, et les pôles culturels du Pays, identifiés ou confortés en année 1 (associations, festivals, sites de diffusion du spectacle vivant, musées (dont l'abbaye de Beaulieu), centres d'art (La Cuisine), inventaires,...) - Développer les liens avec l'Education nationale et les établissements scolaires du Pays - Mettre en réseau les lieux d'exposition et de diffusion culturelle du territoire - Etablir des liens avec le schéma départemental des enseignements artistiques ?	
Equipements culturels	
<u>Objectifs</u> - Evaluer un programme d'investissement pour des travaux de mise aux normes ou d'adaptation des équipements à vocation culturelle, leur niveau d'adaptation aura été évalué dans le cadre de l'étude des publics (lieux de diffusion, ateliers de pratiques,..) - Soutenir la programmation, la diffusion et la mise en réseau des équipements culturels - Mettre en place un réseau de diffusion des productions locales et régionales en partenariat avec les autres Pays de Midi-Pyrénées - Développer les partenariats et coopération avec d'autres structures de diffusion et d'action culturelles en Midi-Pyrénées, tous domaines confondus (association REEL, Confluences, Centre Intercommunal de Figeac – Cajarc, Eté de Vaour,...) - Aider à la mise en place des outils professionnels de gestion des lieux et des publics (outils d'observation et d'évaluation)	
Communication	
<u>Objectif</u> Créer une ligne éditoriale – collection PMQ - patrimoine/ paysages/ culture (livres, documentaires)	
Favoriser les liens et passerelles avec les autres axes stratégiques de développement du Pays Midi-Quercy	
Tourisme	Mettre en lien les productions culturelles existantes avec la politique touristique dans un objectif de mise en marché (production, promotion, commercialisation)
Habitat	Mettre en place un service patrimoine intégrant la réalisation de l'inventaire, les politiques de l'habitat, de l'urbanisme par une coopération notamment avec la PNR des Causses du Quercy et la ville de Cahors ?
Développement durable –énergies renouvelables	Favoriser la réflexion sur l'intégration des thèmes du développement durable, l'utilisation des matériaux ou des ressources économes en énergie

7. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Modalités d'application et lecture du tableau

La mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy se fera notamment sur la base d'une série de critères d'éligibilité aux aides par le Pays.

Les critères s'appliqueront à tous les porteurs de projets et il sera tenu compte de leur formes d'actions et de structuration : services publics de la culture, associations, professionnels (dont personnes privées), groupements, artistes regroupés. La prise en compte de paramètres particuliers figurera dans une rubrique « précisions et commentaires » prévue à cet effet.

1. Sont indiqués en gras les 17 critères incontournables, sans lesquels le projet présenté ne s'inscrit pas dans le cadre du projet culturel du Pays Midi-Quercy et ne relève pas de la politique culturelle territoriale.
2. La notation de 1 à 3 permet de suivre l'évolution du projet présenté.
3. Le total des points peut aller de 17 au minimum pour un projet éligible (à minima 1 point pour chacun des 17 critères incontournables) à 132 au maximum (44 critères)

Ces critères seront appliqués pour l'analyse des projets. Ceux-ci devront comporter un certain nombre de documents à joindre à la demande, auprès du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Les projets seront instruits par le SMPMQ en concertation avec les partenaires institutionnels (DRAC, Conseil régional, Conseil général) et seront présentés devant le comité de pilotage de suivi du projet culturel du Pays.

CRITERES TERRITORIAUX D'ÉLIGIBILITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	PRECISIONS ET COMMENTAIRES
TERRITORIALITE (au moins 1)			
Echelle du Pays			
Echelle intercommunale			
Rayonnement extérieur – dimension territoriale (préciser)			
COHERENCE DU PROJET	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Positionnement de l'action dans le projet culturel du Pays – cohérence avec les axes année 1 – indiquer lequel			
Positionnement de l'action dans la politique culturelle locale (communale ou intercommunale)			
Positionnement de l'action / politiques culturelles départementales, régionales ou nationales			
EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Action dominante (création, médiation, sensibilisation, diffusion, formation,...)			
Qualité du contenu artistique et/ ou culturelle			
Transversalité de l'action : création, diffusion, sensibilisation, développement des pratiques artistiques, éducation artistique)			
Attractivité de l'action (participe à l'attractivité du territoire)			
Dimension économique (création d'emplois, retombées économiques directes et indirectes)			
Mise en place d'outils professionnels			
Démarche de professionnalisation de la structure			
Volonté de pérennisation de l'action			
Actions régulières tout au long de l'année			
Inscription de l'action dans une stratégie globale			

PARTENARIAT / RESEAU	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Fonctionnement / inscription en/dans des réseaux pérennes (au moins 1) Locaux Régionaux nationaux			
Partenariats réseaux professionnels et réseaux amateurs			
Capacité de mobilisation : bénévoles			
Partenariats publics - préciser			
Partenariat local avec au moins l'une des structures suivantes : Etablissement scolaire, CLAE ou CLSH Bibliothèques, médiathèques Etablissement d'enseignement artistique			
Partenariats privés - préciser			
Actions communes ou actions et/ou moyens mutualisés - préciser			
ASPECT INNOVANT	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Initiatives innovantes			
Actions sectorielle ou multi-sectorielles / pluridisciplinaires			
Développement de secteurs nouveaux : préciser			
OBSERVATIONS SOCIOLOGIQUES – COHESION SOCIALE	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Outils favorisant connaissance des publics et l'adaptation de l'action au public ciblé (fréquentation, provenance, catégories sociales, âge)			
Education, médiation, sensibilisation de tous les publics ou Education, médiation, sensibilisation du public enfant et jeunes			
Prise en compte de : L'intergénérationnel l'interculturel Mixité sociale des publics			
Mise en place d'actions favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture par des mesures adaptées : accès handicapés, politique tarifaire différenciée (justifier la plus-value d'un financement public de l'action),...			

DEVELOPPEMENT DURABLE (au moins 1)	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Participation de l'action à la diffusion du concept de DD (dimensions économiques, environnementales, sociales - réflexion sur les transports et déplacements « durables » du public/ aménagements et matériaux de l'équipement/ politique des ressources humaines/...)			
Positionnement de l'action par rapport aux thèmes du DD			
Intégration dans des réseaux ou labels éco responsables			
Valorisation du patrimoine, des paysages et de l'environnement			
Fonctionnement durable de la structure			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Maîtrise d'ouvrage « jeunes »			
Plan de financement / co-financements publics : - Commune ou - communauté de communes			
Recours à des fonds privés			
MO privée : lisibilité et rigueur de gestion – équilibre budgétaire			
Communication adaptée			
Précisions et cohérence du fonctionnement prévu			
Calendrier de déroulement de l'action indiqué			
ANTERIORITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Bilan des actions passées – qualitatif/ quantitatif			
Subventions accordées à la structure porteuse – préciser année et financements obtenus (origine et montant/ coût global)			
Total des points obtenus		Dont critères incontournables	

